

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE 2020

1. CONDITIONS DE RESERVATION

Emplacement :

* Le camping offre des emplacements de 80 à 120m². Les forfaits comprennent l'emplacement, 2 personnes, 1 véhicule (sauf ECO) et l'accès aux sanitaires. Pour des raisons de sécurité, l'emplacement ne peut accueillir plus de 6 personnes.

* L'électricité (10 ampères) est en supplément.

Location :

* Toutes les locations sont entièrement équipées en vaisselle, oreillers et couettes.

* Les draps et taies d'oreillers ne sont pas fournis. (Possibilité de location sur place.)

* Pour des raisons de sécurité, la capacité d'accueil est limitée à un maximum de 2, 4 ou 6 personnes selon le type de location.

* Le responsable ou son représentant se réserve le droit de refuser l'accès des locations aux familles et aux groupes se présentant avec un nombre de participants supérieur à l'infrastructure de l'hébergement loué ou à une composition différente de l'enregistrement de la famille.

* Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être sous-louée.

Les usagers ont accès aux infrastructures d'accueil et à la piscine intercommunale de Mondon gratuitement (port du bracelet obligatoire).

Le responsable ou son représentant se réserve le droit de changer l'attribution des locations ou emplacements. Ceux-ci seront réservés jusqu'à 19h00 le jour de la réservation. Passé ce délai, si le vacancier n'a pas prévenu, ils redeviendront libres et il n'y aura pas de remboursement possible.

A) RESERVATION

* Pour toute réservation, 30% du montant total du séjour est demandé à titre d'arrhes au moment de la demande de réservation. Celle-ci devient effective après réception des arrhes et après notre confirmation.

* Le solde du séjour est à régler 30 jours avant l'arrivée.

* En cas de réservation à moins de 30 jours avant l'arrivée, le paiement de la totalité du séjour est demandé.

* Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais sous réserve de disponibilités.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

A) ARRHERS

* Par chèque à l'ordre de la Régie du Camping de Mondon.

* Par carte bancaire.

* Par chèques vacances.

* Par virement bancaire, sur demande, en précisant nom et dates de séjour.

D) PAIEMENTS SUR PLACE

* Par chèque à l'ordre de la Régie du Camping de Mondon.

* Par carte bancaire

* Par chèques vacances

* En espèces

3. ANNULATION

* Toute annulation devra être faite par écrit.

* Plus de 60 jours avant le début du séjour, les arrhes seront remboursées.

* Moins de 60 jours avant le début du séjour, la totalité des arrhes est retenue, sauf cas de force majeure*.

* Moins de 30 jours avant l'arrivée, la totalité du séjour est retenue, sauf cas de force majeure*.

* En cas d'annulation du fait du camping de Mondon, les arrhes ou le solde seront remboursés.

* **Cas de force majeure : selon l'article 1218 du code civil**

4. ARRIVEE ET DEPART :

Emplacements :

* **Les emplacements sont disponibles à partir de 14 heures et doivent être libérés avant 12 heures.**

* A l'arrivée une caution de 50 € sera demandée pour le badge de la barrière du camping (en chèque ou en espèces uniquement).

* En cas d'arrivée sans réservation, il vous sera demandé une pièce d'identité qui sera conservée en garantie et le paiement du solde s'effectuera au départ

Ou le paiement comptant sera demandé à l'arrivée, sans remboursement possible.

* En cas de départ en dehors des horaires de l'accueil, vous devrez restituer votre badge, régler le solde du séjour et récupérer votre caution la veille.

* Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose le vacancier à ne pouvoir occuper l'emplacement retenu.

Location :

* **Les heures d'arrivées pour les locations sont entre 15h00 et 19h00 (18h00 en basse saison).**

* A votre arrivée, lors de la remise des clés de votre location, une caution de 150 € vous sera demandée. Le locataire devra contrôler l'inventaire et notifier toute réclamation dans les 12 heures. A défaut, les lieux, inventaires et matériels seront réputés conformes et en bon état.

* Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose le vacancier à ne pouvoir occuper la location retenue.

* **Les départs se font entre 8h00 et 11h00 sur RDV pour réaliser l'état des lieux de sortie.**

* Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, un forfait ménage vous sera facturé. Tout objet cassé ou détérioré sera à la charge du locataire, selon le barème figurant sur l'inventaire.

* A la restitution des clés après l'état des lieux de sortie, si la vérification de l'inventaire et de la propreté de la location est jugée conforme, la caution vous sera rendue.

* En cas de départ en dehors des heures d'ouverture de la réception, la caution sera expédiée par courrier dans les 15 jours. (150€ moins les déductions éventuelles : si dégâts constatés ou ménage non-effectué).

5. INTERRUPTION DE SEJOUR ET PRESTATIONS NON UTILISÉES

* Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

6. TAXE DE SEJOUR

* La taxe de séjour s'applique au Camping de Mondon. Elle est de 0.20€ par adulte et par jour, hors exonération (mineurs, logements d'urgences, contrat saisonniers). La taxe de séjour sera à verser à votre départ du camping.

7. DROIT A L'IMAGE

* Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping de Mondon à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

8. CAS DE LITIGE

* En cas de litige, la compétence est déléguée au Tribunal administratif de Limoges.